

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.01/22

Prix du gaz à Delémont : les consommateurs attendent des réponses claires

M. Michel Friche, PLR

Le Conseil communal remercie M. Friche de sa question écrite et y répond comme suit.

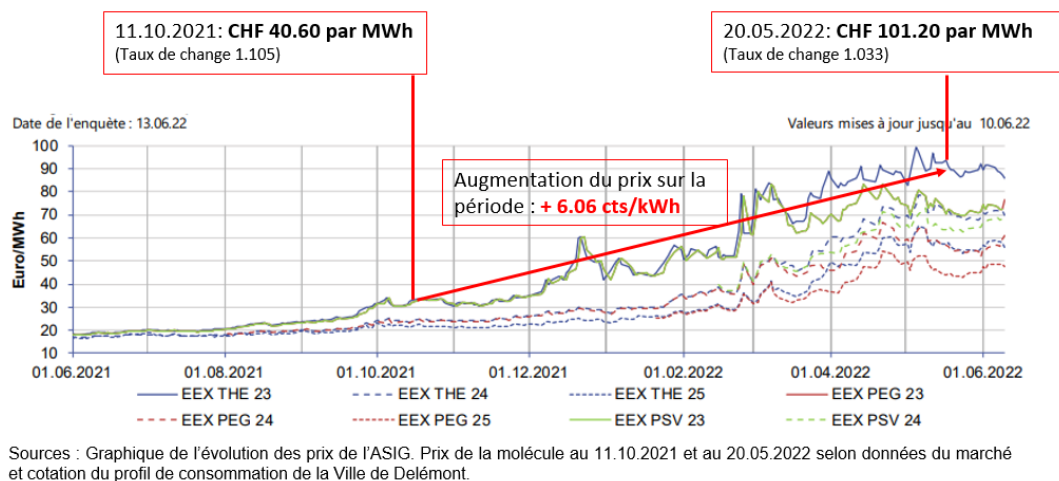
Les prix du gaz se sont envolés sur les marchés internationaux dès le printemps 2021 avant même la crise ukrainienne. En Suisse, la quasi-totalité des distributeurs de gaz ont donc dû revoir leurs tarifs à la hausse, dès l'an dernier pour certains. Notre région y a été particulièrement exposée par la structure en mille-feuille de la filière jurassienne d'approvisionnement gazier qui ne facilite aucunement la maîtrise des coûts recherchée de longue date par les Autorités delémontaines.

1. Les avantages concrets qui vont se dégager du retrait de Régiogaz SA

Pour mémoire, sur proposition du Conseil communal, le Conseil de Ville a validé le principe de la sortie de Régiogaz SA lors de sa séance du 30 août 2021. Cette décision a été combattue par référendum mais confirmée par le Corps électoral lors de la votation du 13 février 2022, avec 76% de oui.

Le Conseil communal a lancé un appel d'offres et reçu des propositions intéressantes, qui laissent présager des économies très importantes dans les prestations de services et leur qualité. Nous avons en effet pu dès à présent changer de prestataire. Au lieu des CHF 150'000.- maximum annuels payés à Régiogaz SA pour des prestations insuffisantes en matière de stratégie d'approvisionnement, le nouveau contrat se limite à CHF 29'000.- annuels pour des prestations réelles effectuées par une société experte en la matière reconnue en Suisse.

En ce qui concerne la fourniture de gaz proprement dite, l'intention de la Ville était d'acheter aux conditions du marché en octobre 2021 pour les années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026 à des prix stables avoisinant les 4 cts/kWh. Ces conditions intéressantes suite à la décision du Conseil de Ville n'ont malheureusement pas pu être saisies à cause du référendum. Ce référendum coûte cher, tant aux clients finaux qu'à la collectivité car le Conseil communal a été dans l'obligation d'attendre le résultat du référendum par respect des procédures institutionnelles avant de pouvoir procéder aux achats de gaz prévus en octobre 2021. En effet, en comparant les conditions de marché entre octobre 2021 (4.06 cts/kWh) et mai 2022 (10.12 cts/kWh) dans le graphique ci-après, on constate que l'augmentation des prix sur le marché en période référendaire est de 6.06 cts/kWh. Ce qui représente sur la consommation annuelle totale de la Ville un montant de CHF 4'515'000.-. Rapporté à un ménage moyen, ce référendum lui coûtera environ CHF 1'200.- de plus sur une année, soit un prix comparable à celui des communes actionnaires de Régiogaz SA. Comme le montre le graphique ci-dessous, vu l'évolution des prix pour les années futures, il faudra attendre plusieurs exercices pour que la nouvelle stratégie d'approvisionnement déploie ses effets et pour voir la situation s'améliorer. Ce d'autant plus que la situation des marchés du gaz s'est encore détériorée depuis le mois de mai 2022.



A cela s'ajoute le fait que les conditions-cadre de comptage du distributeur amont ne sont pas conformes. Cette mise en conformité à charge du propriétaire des compteurs faisait partie des revendications des

représentants de Delémont de longue date et encore récemment. Sans cette mise en conformité pourtant promise pour juin 2022, il n'est pas possible de choisir un autre fournisseur. Raison pour laquelle ce changement de fournisseur est reporté à octobre 2023 contre la volonté des Autorités communales.

Ceci étant dit, plusieurs avantages concrets sont attendus de la sortie de Régiogaz SA :

- une simplification de la filière gazière qui a d'ores et déjà permis d'économiser environ CHF 350'000.- par an ;
- la transparence sur les processus d'achat et sur l'approvisionnement, et un accès direct aux marchés gaziers sans marge intermédiaire qui permet d'économiser environ CHF 150'000.- par année ;
- des prestations de grande qualité par une société nationale reconnue pour un montant annuel jusqu'à 5 fois meilleur marché que celles attendues de Régiogaz SA en matière d'approvisionnement.

En tenant compte des besoins de ressources internes aux SID pour accomplir toutes les tâches reprises de Régiogaz SA, le Conseil communal de Delémont estime les économies nettes à plus de CHF 500'000.- par an.

2. La Commune entend-elle, à terme, se passer du gaz russe, si oui avec quelle alternative ?

Delémont n'a aucune maîtrise sur la provenance du gaz, qui dépend des filières d'approvisionnement privilégiées par son fournisseur. Actuellement, le gaz consommé à Delémont provient plutôt d'Allemagne, pays qui lui-même importe une certaine quantité de gaz russe estimée à 45% à l'entrée en Suisse. Depuis le début de la guerre en Ukraine, cette part diminue.

La difficulté consiste évidemment dans le peu de maîtrise de la provenance du gaz. A ce titre, les nouvelles sources gazières, livrées à travers l'océan par des méthaniers, présentent un bilan carbone catastrophique. Son extraction et son acheminement jusqu'en Europe émettent du CO₂ en masse.

Enfin, comme le stipule notre Conception directrice de l'énergie (CDE et PDE) depuis de nombreuses années, Delémont soutient la production de biogaz depuis 2014 sous différentes formes et s'intéresse à sa commercialisation localement. A ce titre, Delémont se réjouit particulièrement que la convention qu'elle a proposée aux partenaires du projet biogaz en octobre 2021 ait pu être signée en mai 2022.

Les SID proposeront à leurs clients d'acquérir ce biogaz renouvelable au travers d'un produit comme pour l'électricité avec AMBRE, TOPAZE et OPALE depuis de nombreuses années.

3. Dans l'idée de l'abandon pur et simple du gaz par la Ville, qu'advient-il du réseau payé par les contribuables ?

Comme souvent mentionné, il n'est pas prévu d'abandonner purement et simplement le gaz. Dans la ligne de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, le gaz conserve toute son importance comme énergie de transition. De plus, à l'avenir, d'autres types de gaz, renouvelables, voire de l'hydrogène, pourront circuler dans le réseau. Ces développements attendus soulignent la valeur intrinsèque des conduites posées par la main publique, et financées par les consommateurs.

Comme la plupart des collectivités publiques du pays, la Ville de Delémont est résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique. Le plan climat en cours de développement par le Conseil communal constitue l'une des pierres angulaires de la politique communale pour les prochaines décennies. La transition énergétique représente évidemment une composante centrale de cet engagement communal.

A ce titre, les énergies fossiles ont évidemment vocation à disparaître à terme. Cependant, il n'est pas envisageable de s'en passer à court et même à moyen termes. Energie de transition par excellence, le gaz a encore un rôle à jouer, le temps que les énergies renouvelables montent en puissance dans notre pays.

Cette conviction du Conseil communal est parfaitement en ligne avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Le Conseil communal porte une attention particulière aux conditions économiques et financières de cette transition énergétique. Ce d'autant plus que dans la situation actuelle, bon nombre de clients gaz choisissent d'autres solutions pour se chauffer.

4. Qu'entend faire le Conseil communal pour alléger les factures des clients captifs du réseau de gaz de la Ville si la crise perdure ?

La question d'une éventuelle intervention des pouvoirs publics pour alléger la facture énergétique des ménages émerge dans le débat public partout en Suisse, et même au-delà. Dans notre pays, la réponse, s'il y en a une, ne pourra qu'être nationale.

Sur le plan local, il faut noter plusieurs actions conséquentes :

- 1) la maîtrise des coûts entrepris par les SID tout au long de l'année 2021 a permis de bons résultats au bouclage des comptes du gaz. Les clients gaz des SID se verront rembourser l'intégralité de cet excédent estimé à CHF 750'000.-. D'ici la fin de l'année ou au plus tard en début 2023, les consommateurs de gaz seront donc crédités d'un montant proportionnel à leur consommation.
- 2) comme mentionné, la simplification de la filière gaz entamée dès 2020 aux SID permet une économie nette de l'ordre de CHF 500'000.- par an qui sera répercutée intégralement sur les tarifs du gaz à l'avenir.
- 3) ces mesures permettent de diminuer plus rapidement que prévu la dette en lien avec les comptes du gaz. Rappelons qu'elle était de CHF 10'440'436.- en 2011. Au bouclage des comptes 2021, cette dette a été réduite à CHF 4'466'812.-. Toute chose égale par ailleurs, ces mesures laissent entrevoir une diminution supplémentaire et pérenne du prix du gaz à l'horizon 2028 alors qu'elle était initialement prévue en 2032 dans la CDE.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 16 août 2022